

Dossier de Consultation des Entreprises

## Règlement de consultation

---

**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE TELEPHONIE SUR IP**

---

Direction de l'Administration Générale

---

Marché de services n° /12/DGA

---

**Marché à procédure adaptée** en application des articles 26, 28 du Code des marchés publics 2006 modifié par décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011

---

Date et heure limite de réception des offres le : **29/02/12 à 11H00**

---

## S O M M A I R E

|  |   |
|--|---|
| ARTICLE I - NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....  | 2 |
| ARTICLE II – OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ.....  | 2 |
| II.1 – Objet du marché : .....   | 2 |
| II.2 - Type de marché : .....  | 2 |
| II.3 - Caractéristiques principales : .....  | 2 |
| II.3 - Variantes et Options : .....  | 2 |
| II.4 –Durée du marché : .....  | 2 |
| II.5 – Lieu de livraison.....  | 3 |
| III.1 - Cautionnement et garanties exigées : .....   | 3 |
| III.2 - Modalités de financement et paiement : .....   | 3 |
| III.2.1 - Avance : .....   | 3 |
| III.2.2 - Délai et modalités de paiement : .....   | 3 |
| III.3 - Forme juridique du groupement : .....  | 3 |
| ARTICLE IV - LES CANDIDATURES ET LES OFFRES : .....  | 3 |
| IV.1- Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).....  | 3 |
| IV.2 – Modifications de détail apportées par l'EPADESA au DCE : .....  | 3 |
| IV.2 – Présentation des candidatures et des offres.....  | 4 |
| IV.3 - Sous-traitance .....  | 5 |
| IV.4- Remise d'échantillons .....  | 5 |
| IV.5- Visites .....  | 5 |
| ARTICLE V - Visites de sites préalables à l'offre.....   | 5 |
| ARTICLE VI - PROCÉDURE : .....   | 6 |
| VI.1 - Mode de passation : .....   | 6 |
| VI.2 - Conditions de délai : .....   | 6 |
| VI.2.1 – La date et l'heure limite de dépôt des dossiers sont fixées en page de garde du présent document..... | 6 |
| VI.2.2 - Délai de validité des offres : .....  | 6 |
| VI.3 - Critères appliqués : .....  | 6 |
| VI.3.1 – Jugement des candidatures : .....   | 6 |
| VI.3.2 –Jugement des offres : .....  | 6 |
| VI.3.3 – Corrections matérielles des prix.....   | 7 |
| VI.3.4 - Conditions d'attribution du marché.....   | 7 |
| A ) Dépôt sur support papier : .....   | 7 |
| B) Dépôt électronique : .....  | 8 |
| VI.4.2 - Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : .....                      | 8 |
| VI.4.3 – Renseignements complémentaires : .....  | 9 |
| ARTICLE VII - Négociations .....   | 9 |

## **ARTICLE I - NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

EPADESA  
29 rue de Trois Fontanot  
92024 NANTERRE Cedex  
Tel : 01 41 45 58 00  
Fax : 01 41 45 59 00  
[www.ladefense-seine-arche.fr](http://www.ladefense-seine-arche.fr)

## **ARTICLE II – OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ**

### II.1 – Objet du marché :

Le présent marché est relatif à la fourniture, la mise en œuvre totale et la maintenance d'un système de téléphonie sur IP (ToIP) et serveurs associés, appelés à desservir les futurs locaux de l'EPADESA sur le site futur de son siège. Immeuble Via Verde, 55 place Nelson Mandela à Nanterre.

Le CCTP définit les spécifications des fournitures et les conditions d'exécution de l'installation afférente à la présente opération.

Dans son offre, le titulaire devra intégrer toutes les contraintes liées à la livraison des lieux pour un emménagement de l'EPADESA pour le 27 avril 2012.

Code CPV : 45314120-8 : Installation de standards téléphoniques  
79511000-9 : Services de standard téléphonique  
32541000-7 : Matériel de standard téléphonique

### II.2 - Type de marché :

Marché de service.

### II.3 - Caractéristiques principales :

➤ Les prestations citées ci-après sont à prix forfaitaires :

Le détail des prestations est décrit dans le CCTP.

### II.3 - Variantes et Options :

Le marché comporte une solution de base de réutilisation de l'installation de ToIP existante et une option (1) pour la fourniture d'une nouvelle installation de ToIP (option 1). Les offres des candidats doivent répondre à la solution de base ainsi qu'à l'option.

Le détail des prestations est décrit dans le CCTP.

### II.4 –Durée du marché :

La durée totale des prestations est de **1 an** maintenance comprise à compter de la date de notification du présent marché. Les prestations de maintenance sont tacitement reconductibles trois fois sans que le marché ne dépasse une durée de 4 ans.

Les prestations d'installation doivent être achevées au plus tard le 20 mai 2012 en cas de reprise de l'installation existante (solution de base), et pour le 30 avril 2012 en cas d'installation neuve (option 1).

## II.5 – Lieu de livraison

Les livraisons auront lieu au futur siège de l'EPADESA, Immeuble Via Verde, 55 place Nelson Mandela à Nanterre (92)

## **ARTICLE III – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ :**

III.1 - Cautionnement et garanties exigées :  
Sans objet.

III.2 - Modalités de financement et paiement :

III.2.1 - Avance :

Une avance de 5% sera versée au titulaire intéressé lorsque le bon de commande est d'un montant supérieur à 50 000 € HT.

Cette avance sera versée dans les conditions fixées à l'article 87 du Code des Marchés Publics.

III.2.2 - Délai et modalités de paiement :

Les ressources finançant l'opération sont des fonds propres de l'EPADESA.

Le paiement de chaque facture interviendra au plus tard 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Les modalités de paiement et de financement sont fixées précisément au CCAP.

III.3 - Forme juridique du groupement :

Le candidat peut se présenter en tant qu'opérateur économique **unique ou en tant que groupement**.

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement d'opérateurs économiques solidaire ou conjoint.

Si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement est solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit au candidat d'être mandataire de plusieurs groupements. Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :

## **ARTICLE IV - LES CANDIDATURES ET LES OFFRES :**

IV.1- Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

- Le Règlement de la Consultation (R.C.),
- L'Acte d'Engagement et ses annexes (A.E.),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et ses annexes,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes
- La Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF)

IV.2 – Modifications de détail apportées par l'EPADESA au DCE :

L'EPADESA se réserve le droit d'apporter, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation (ce délai est décompté à partir de la date d'envoi des modifications par l'EPADESA).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée par la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

#### IV.2 – Présentation des candidatures et des offres

La présentation des offres se fait sous format papier accompagnée d'une copie sur support CD

Dans une seule et même enveloppe le candidat devra produire les pièces suivantes, il en va de même pour les membres du groupement :

##### ➤ Documents relatifs à la candidature :

- **Lettre de candidature ou formulaire DC1** faisant apparaître le cas échéant les membres du groupement, les personnes habilitées à engager l'entreprise.
- si le candidat est en redressement judiciaire, joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- **Formulaire DC2** dûment complété et signé
- **Attestation sur l'honneur de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31/12/2010**; elle peut-être remplacée par le document NOTI2 signé ou la liasse fiscale 3666 et volet URSSAF au 31/12/2010 ;
- **Déclaration concernant le chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- **Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- **Présentation d'une liste des principaux services effectués** au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- **Renseignements sur les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- **Indication des moyens** mis en œuvre pour le traitement des commandes et la garantie des délais et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite de travaux de même nature que celle du marché
- **Extrait KBIS** de moins de trois mois (facultatif à ce stade de la procédure mais rendu obligatoire en cas d'attribution)
- **Une attestation d'assurance Responsabilité Civile professionnelle** en cours de validité à la date de remise des offres
- **le relevé d'identité bancaire original**

**NB** : les candidats pourront apporter ou compléter la preuve de leurs capacités professionnelles, techniques et financières par tout autre moyen que ceux demandés ci-dessus.

**NB** : les FORMULAIRES « DC » sont disponibles sur le site internet du Ministère des Finances <http://www.minefe.gouv.fr> (rubrique « vie publique », thème « marchés publics ») ou sur le site de l'EPAD (<http://www.ladefense.fr>, rubrique marchés publics)

### ➤ Documents relatifs à l'offre

- **l'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes**, complété, paraphé, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s).
- **La Décomposition de prix Globale et Forfaitaire**, à compléter, dater et signer
- **Le CCAP** à accepter sans modification, à dater et signer
- **Une note technique détaillée** comprenant :
  - 1) La présentation de sa société, les moyens humains dédiés à l'exécution des prestations,
  - 2) La note fera apparaître sa compréhension du contexte, son organisation pour mettre en place le projet et les modalités d'exécution de sa prestation.
  - 3) Les spécifications techniques détaillées des systèmes et produits proposés, références et documentation technique, architecture cible de l'installation de ToIP sur le réseau LAN du Client, le descriptif détaillé des conditions de réalisation, synoptique des équipements de raccordements (baies brassage, routeur, fibre optique...), le plan d'implantation prévisionnel des éléments constitutifs de l'installation des équipement en baie 19 ", les procédures détaillées de tests et réception de l'installation mise en œuvre, la méthode mis en œuvre pour assurer la maintenance corrective
- Les **documents officiels d'agrément** du Prestataire, par le constructeur du matériel concerné, sont impérativement joints à l'offre.

#### **Remarques importantes :**

- Toute offre incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans le règlement de consultation sera déclarée irrégulière et sera rejetée. Chaque candidat s'engage à respecter toutes les dispositions incluses dans les documents contractuels du marché.
- Le candidat ne peut ni apporter de modifications, ni émettre des réserves aux pièces du marché
- L'incomplétude ou la modification du bordereau des prix unitaires du fait du candidat entraînera le rejet de son offre.

#### IV.3 - Sous-traitance

Sans objet

#### IV.4- Remise d'échantillons

Après attribution du marché, il est demandé au titulaire du marché d'exposer au sein de l'EPADESA des échantillons du mobilier retenus.

#### IV.5- Visites

Sans objet.

### **ARTICLE V - VISITES DE SITES PREALABLES A L'OFFRE**

Afin d'élaborer sa réponse les candidats effectuent impérativement une visite des sites concernés, soit :

#### **Pour la solution de base :**

- Sur le site principal actuel :

L'état des installations à déplacer, l'inventaire précis matériel et logiciel (en vue de leur mise à niveau aux dernières versions, upgrade), spécificités liées aux accès, à la dépose et au transport des équipements, spécificités liées à la reconfiguration des équipements en vue de la situation future, etc.

- Sur le site futur :

Spécificités d'accès et de stockage, l'état des locaux techniques d'accueil, les équipements d'hébergement des installations (baies ; postes de travail des utilisateurs, de l'accueil et de la cellule d'exploitation, ...), la desserte en courant fort, etc.

**Pour l'option :**

- Sur le site futur :

Spécificités d'accès et de stockage, l'état des locaux techniques d'accueil, les équipements d'hébergement des installations (baies ; postes de travail des utilisateurs, de l'accueil et de la cellule d'exploitation, ...), la desserte en courant fort, etc.

**ARTICLE VI - PROCÉDURE :**

VI.1 - Mode de passation :

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert prévue aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

VI.2 - Conditions de délai :

VI.2.1 – La date et l'heure limite de dépôt des dossiers sont fixées en page de garde du présent document.

Seuls pourront être ouverts les plis qui ont été reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard à la date et heure limite qui a été fixée pour la réception des offres en page de garde.

VI.2.2 - Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

VI.3 - Critères appliqués :

VI.3.1 – Jugement des candidatures :

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 52 du code des marchés publics. Les capacités professionnelles, techniques et financières interviendront dans l'examen des candidatures jugé au regard des éléments fournis à l'appui de l'offre.

VI.3.2 – Jugement des offres :

Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse en prenant en compte les critères suivants :

| Critères  | Note maximale sur 100 |
|---|-----------------------|
| <b>Critère 1 : Valeur technique appréciée au regard de la note méthodologique</b> | <b>60</b>             |
| - Compréhension du contexte   | 15                    |
| - Organisation  | 15                    |
| - Fonctionnalité des produits   | 15                    |
| - Modalité d'exécution  | 15                    |
| <b>Critère 2 : Prix</b>   | <b>40</b>             |

**Formule pour le prix** : Les offres seront classées en fonction de leur prix (montant du BPU), le jugement du critère tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins disante.

Les offres seront notées selon le calcul suivant :

$$\text{Note de l'offre A} = 40 \times (\text{montant de l'offre la moins disante} / \text{montant de l'offre A})$$

#### VI.3.3 – Corrections matérielles des prix

➤ En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires et/ou unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

➤ Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans le Bordereau des Prix Unitaires, d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

➤ Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le bordereau ou le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### VI.3.4 - Conditions d'attribution du marché

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée (offre économiquement la plus avantageuse) sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise l'état annuel des certificats reçus (**NOTI2 ou volets fiscaux et sociaux**) au **31/12/2010**, une **attestation d'assurance RC professionnelle** en cours de validité et **extrait KBIS**, si non remis.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 8 jours.

#### VI.4 - Modalités de transmission des dossiers :

Les candidats ont le choix entre deux types de dépôt : soit le dépôt « classique » c'est à dire sur support papier ; soit le dépôt électronique c'est à dire par voie électronique. En cas de dépôt électronique, les candidats devront faire parvenir leur catalogue dans les mêmes conditions de délai

**Important** : il n'est pas possible de combiner les deux procédés de réponse, c'est à dire une partie sur support papier et une partie sur support électronique. La candidature et l'offre doivent être envoyées par le même procédé, sous peine de non conformité.

Les candidats ayant déposé leur dossier par voie électronique peuvent transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans le délai imparti pour la remise des offres dans les conditions fixées par l'arrêté du 28 août 2006 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

#### **A) DEPOT SUR SUPPORT PAPIER :**

L'offre devra être transmise sous pli cacheté contenant les pièces de la candidature et de l'offre avant les dates et heures limites de dépôt fixées en page de garde, dans les conditions suivantes :

- Par courrier (recommandé avec accusé de réception souhaité) à l'adresse ci-dessous :

**EPADESA**  
Service Achat  
29, Rue des Trois Fontanot  
**92024 NANTERRE Cedex**

Ou contre récépissé aux adresses précisées ci-dessus :  
s'adresser à l'Accueil de l'EPADESA  
(9h30/12h30 - 14h00/17h00)  
29, rue des Trois Fontanot, 7<sup>ème</sup> étage, 92024 Nanterre Cedex (France)

L'enveloppe extérieure devra faire figurer la mention suivante : « **Marché de fourniture et de mise en œuvre d'un système de téléphonie sur IP - MAPA** »

L'enveloppe doit comporter les documents demandés au paragraphe IV 2.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception postal serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

### **B) DEPOT ELECTRONIQUE :**

Les plis pourront être déposés, gratuitement, sur la plate forme de dématérialisation des procédures, hébergée sur le site : <http://www.achatpublic.com/> ; rubrique « Salle des marchés entreprises ». Le soumissionnaire est donc lié par les conditions d'utilisation de la salle des marchés figurant sur le site <http://www.achatpublic.com>.

#### a) Certificat de signature électronique :

Les candidats doivent disposer d'un certificat de signature électronique qu'ils peuvent obtenir auprès d'autorités de certification agréées par le Ministère de Finances (consulter le site : [www.minefi.gouv.fr/dematerialisation\\_icp/dematerialisation\\_declar.htm](http://www.minefi.gouv.fr/dematerialisation_icp/dematerialisation_declar.htm) ou [www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/](http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/))

Catégorie du certificat de signature électronique exigé : catégorie 2 ou 3.

#### b) Les programmes informatiques malveillants :

L'arrêté du 28 août 2006 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, annexé au présent document, organise les différentes procédures possibles en cas de programme informatique malveillant.

#### c) Formats :

Les documents seront de préférence en format : « .doc » ; « word » ; « .excel » ; « pdf » ; « jpeg » ; « dwg » ; « zip » ; « html ».

Remarque : si le candidat retenu comme attributaire du marché a déposé son offre par voie électronique, il lui sera demandé de signer physiquement les pièces du marché.

VI.4.2 - Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation :

Français

#### VI.4.3 – Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

**EPADESA**

Bureau des Marchés  
29 rue des Trois Fontanot  
92914 NANTERRE Cedex

Ou par courriel à [marchespublics@epadesa.fr](mailto:marchespublics@epadesa.fr)

Une réponse sera alors adressée à tous les opérateurs économiques ayant retiré le dossier de consultation, au plus tard 6 jours avant la date de réception des offres.

Les entreprises désirant obtenir des renseignements peuvent d'adresser à :

⇒ Renseignements d'ordre administratif :

**Direction Juridique**  
Bureau des marchés  
[marchespublics@epadesa.fr](mailto:marchespublics@epadesa.fr)  
N° de Fax : 01.55.69.38.40

⇒ Renseignements d'ordre technique :

**B-TELEC Consulting**  
Didier BUZONIE  
[d.buzonie@wanadoo.fr](mailto:d.buzonie@wanadoo.fr)  
Fax : 01 64 38 54 53  
ou Service informatique EPADESA  
[jbebouet@epadesa.fr](mailto:jbebouet@epadesa.fr)

#### **ARTICLE VII - NEGOCIATIONS**

Des négociations seront engagées avec les candidats ayant déposé une offre.